

**Province de Québec  
MRC de Charlevoix  
Municipalité de Saint-Urbain**

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi le 7 décembre 2009, à dix-sept heures (19h00), au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS :       Mme Claudette Simard, mairesse;  
                              Mme Jessica Bouchard;  
                              M. Gaétan Boudreault;  
                              Mme Sandra Gilbert;  
                              Mme Denise Girard;  
                              Mme Lyne Tremblay;  
EST ABSENT :           Monsieur Urbain Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Josée Desmeules, directrice générale.

---

**RÉSOLUTION 2009-12-202**  
**Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,  
ET APPUYÉ par la conseillère Denise Girard,

QUE l'ordre du jour de l'assemblée régulière du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 7 décembre 2009 à dix-neuf heures (19h00), au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté en enlevant les points 10 et 27. Ces points sont remis à une séance ultérieure.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

---

**RÉSOLUTION 2009-12-203**  
**Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal du lundi 9 novembre 2009**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sandra Gilbert,  
ET APPUYÉ par la conseillère Denise Girard,

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le lundi 9 novembre 2009, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations soit et est approuvé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

---

**RÉSOLUTION 2009-12-204**  
**Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal du mardi 10 novembre 2009**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,  
ET APPUYÉ par la conseillère Jessica Bouchard,

QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le mardi 10 novembre 2009, à dix-sept heures (17h00) au lieu habituel des délibérations soit et est approuvé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

---

**RÉSOLUTION 2009-12-205**  
**Approbation du procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal du jeudi 19 novembre 2009**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,  
ET APPUYÉ par la conseillère Lyne Tremblay,

QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil de la Paroisse de Saint-Urbain, tenue le jeudi 19 novembre 2009, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations soit et est approuvé.

**« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »**

---

## **RÉSOLUTION 2009-12-206**

### **Approbation des comptes pour le mois de novembre 2009**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,  
ET APPUYÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le conseil approuve les comptes payés et les comptes à payer de la Municipalité de Saint-Urbain pour le mois de novembre 2009, totalisant 54 167,77 \$ dont 13 242,03 \$ en salaires tel que détaillé à la liste ci-jointe.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

## **RÉSOLUTION 2009-12-207**

### **Résolution du conseil municipal pour nommer les maires substitués au sein du Conseil municipal ainsi que pour les assemblées au Conseil des Maires à la MRC de Charlevoix pour l'année 2009-2010.**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,  
ET APPUYÉ par la conseillère Denise Girard,

QUE le Conseil municipal de Saint-Urbain nomme les maires et mairesses substitués au sein du conseil municipal ainsi que pour les assemblées au Conseil des maires à la MRC de Charlevoix:

Sandra Gilbert de novembre 2009 à février 2010;  
Lyne Tremblay de mars 2010 à juin 2010;  
Jessica Bouchard de juillet 2010 à octobre 2010;  
Gaétan Boudreault de novembre 2010 à février 2011;  
Denise Girard de mars 2011 à juin 2011;  
Urbain Fortin de juillet 2011 à octobre 2011.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

## **RÉSOLUTION 2009-12-208**

### **Approbation des secteurs d'activités au nouveau conseil municipal**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a presque entièrement été renouvelé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de répartir les tâches en fonction des différents secteurs d'activités parmi les membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif étant de favoriser une gestion participative permettant à la population de savoir à qui s'adresser en fonction des différents secteurs d'activités;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sandra Gilbert,  
ET APPUYÉ par la conseillère Lyne Tremblay,

QUE le Conseil entérine les responsables de chacun des secteurs d'activité telle que présentée dans la parution du colporteur de novembre 2009.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

## **RÉSOLUTION 2009-12-209**

### **Résolution d'appui au projet de développement domiciliaire de Construction Rosaire Guay et Fils inc**

CONSIDÉRANT QU'un projet de développement domiciliaire a été déposé à la municipalité par Construction Rosaire Guay & Fils;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été initié par la municipalité de Saint-Urbain en collaboration avec le promoteur;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain a grandement besoin de nouveaux espaces résidentiels pour assurer le développement de sa municipalité;

CONSIDÉRANT QU'aucun espace disponible en zone urbanisée permet un développement de cet envergure;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans une démarche de développement harmonieux et cohérent;

CONSIDÉRANT QUE ce projet remplit les objectifs de développement résidentiel que la municipalité souhaite depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE cela permettra à de jeunes familles de venir s'installer à Saint-Urbain;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur doit déposer une demande de C.A. au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne s'oppose pas au projet et par conséquent à la délivrance de l'autorisation du certificat d'autorisation du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est partenaire financièrement dans ce projet et qu'une entente sera prise avec le promoteur en janvier 2010 pour la cession à la municipalité des infrastructures après les travaux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,  
ET APPUYÉ par la conseillère Lyne Tremblay,

QUE le Conseil appuie la demande de C.A. au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs de Construction Rosaire Guay & Fils pour le projet de développement domiciliaire à Saint-Urbain.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

#### **RÉSOLUTION 2009-12-210**

**Autorisation de madame Claudette Simard, Mairesse, à signer le protocole d'entente à intervenir entre le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Paroisse de Saint-Urbain relatif à l'octroi d'une aide financière de 473 950 \$ dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO)**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise Girard,  
ET APPUYÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,

QUE le protocole d'entente entre le Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et la Paroisse de Saint-Urbain relatif à l'octroi d'une aide financière de 473 950 \$ dans le cadre du Programme de Renouvellement des Conduites soit accepté;  
QUE madame Claudette Simard, mairesse, soit autorisée à signer le protocole d'entente.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

#### **RÉSOLUTION 2009-12-211**

**Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2010**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudette Simard,  
ET APPUYÉ PAR la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le Conseil municipal fixe les séances du conseil à 19h00 aux journées suivantes pour l'année civile 2010 :

Lundi, le 11 janvier 2010

Lundi, le 1<sup>er</sup> février 2010

Lundi, le 1<sup>er</sup> mars 2010

Mardi, le 6 avril 2010

Lundi, le 3 mai 2010

Lundi, le 7 juin 2010

Lundi, le 5 juillet 2010

Lundi, le 2 août 2010

Mardi, le 7 septembre 2010

Lundi, le 4 octobre 2010

Lundi, le 1<sup>er</sup> novembre 2010

Lundi, le 6 décembre 2010.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

## AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 249

Madame Lyne Tremblay, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine assemblée publique d'un règlement no.249 ayant pour objet d'amender le règlement numéro 127 décrétant l'imposition pour l'année 2010 de plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation.

---

## AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 250

Madame Denise Girard, conseillère, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine assemblée publique d'un règlement no.250 ayant pour objet d'amender le règlement numéro 127 décrétant l'imposition pour l'année 2010 des diverses tarifications.

---

### **RÉSOLUTION 2009-12-212**

**Appropriation d'une somme de 20 000 \$ à même le budget d'opération 2009 pour payer les dépenses relatives à la réparation du chemin des Pointes et correction de la résolution 2009-08-135 quant au financement de la dite dépense**

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués sur le Chemin des Pointes ont été plus élevés que prévus;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réalisé conformément au plan d'ingénieur qui a été réalisé par Serge Dufour, ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE le budget octroyé par la résolution 2009-08-135 était de 10 000 \$ et que les travaux ont coûté 20 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense peut être prise à même le budget 2009 puisque des sommes sont disponibles;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,  
ET APPUYÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le Conseil annule la résolution 2009-08-135 concernant l'appropriation d'une dépense de 10 000 \$ pour cette dépense;

QUE cette dépense soit puisée à même le budget 2009 pour une somme de 20 000 \$.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

---

### **RÉSOLUTION 2009-12-213**

**Résolution municipale attestant que les compensations distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.**

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 13 405\$ pour l'entretien pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dument complétée;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Denise Girard,  
ET APPUYÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le Conseil municipal informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier*.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

---

**RÉSOLUTION 2009-12-214**

**Résolution autorisant les emplacements indiqués sur le plan 701 de Bell Canada pour le remplacement d'un poteau de service au 90 rang Saint-Jean-Baptiste.**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,  
ET APPUYÉ par la conseillère Jessica Bouchard,

QUE le Conseil autorise les emplacements indiqués sur le plan 701 de Bell Canada pour le remplacement d'un poteau de service au 90 rang Saint-Jean-Baptiste.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**RÉSOLUTION 2009-12-215**

**Déneigement de l'entrée mitoyenne du 979, rue St-Édouard pour l'hiver 2009-2010**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,  
ET APPUYÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le Conseil municipal autorise le déneigement de l'entrée mitoyenne de la Résidence Au Gré du Temps au 979, rue Saint-Édouard, propriété de madame Lise Gagné pour l'hiver 2009-2010 au même taux que l'an dernier, c'est-à-dire 300 \$ plus 75 \$ à chaque sortie pour le déneigement de la toiture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**RÉSOLUTION 2009-12-216**

**Demande de remboursement de taxes pour l'année 2008 pour le 89, rue Saint-Édouard, propriété de monsieur Aurel Gravel pour la différence entre l'évaluation du chalet et de la nouvelle résidence de 59 000 \$ pour un montant de 625,40\$ pour 2008**

CONSIDÉRANT QUE règlement numéro 184 adoptant le programme de revitalisation précise qu'il doit être question de nouveau propriétaire et que le Conseil doit autoriser l'admissibilité de la demande en séance du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Aurel Gravel a présenté une demande dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gravel était propriétaire d'un chalet sur le même terrain que la maison qui a été construite;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sandra Gilbert,  
ET APPUYÉ par la conseillère Jessica Bouchard,

QUE le Conseil refuse la demande de remboursement de taxes pour la résidence considérant que monsieur possédait déjà une propriété sur le territoire de la municipalité et qu'il ne s'agit pas d'une première résidence au sens du règlement.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**RÉSOLUTION 2009-12-217**

**Approbation de l'entente entre monsieur Jacques Tremblay et la municipalité de Saint-Urbain pour la réparation du chemin des Pointes**

CONSIDÉRANT QU'une entente entre M. Jacques Tremblay et la Municipalité de Saint-Urbain doit être signer pour la réparation du Chemin des Pointes sur une partie de la propriété de M. Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE M. Tremblay a autorisé les travaux de réparation tel que le plan fournit par Serge Dufour, ingénieur;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,  
ET APPUYÉ par la conseillère Denise Girard,

QUE le Conseil accepte l'entente entre monsieur Jacques Tremblay et la municipalité pour les travaux de réparations en raison des dommages survenus sur la chaussée du Chemin des Pointes.

QUE la mairesse, Claudette Simard, soit autorisée à signer ladite entente.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2009-12-218**

**Demande de paiement numéro 4 au montant de 120 586 \$ à Simon Thivierge & Fils pour les travaux de réaménagement de la route 138 et du rang Saint-Laurent / Cap-Martin**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du Ministère des Transports de la portion municipale au montant de 120 586 \$ à l'entrepreneur Simon Thivierge & Fils pour les travaux du tunnel cyclable;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,  
ET APPUYÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte no. 4 au montant de 120 586 \$ à Simon Thivierge & Fils inc.  
Que les sommes soient prises à même le règlement numéro 231.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2009-12-219**

**Demande de paiement numéro 1 aux Entreprises Jacques Dufour & Fils au montant de 325 675,67 \$ (taxes incluses) pour les travaux de construction de la phase II dans le parc industriel régional**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de monsieur Serge Landry, ingénieur, du Groupe Conseil Roche Ltée au montant de 325 675,67 \$ (taxes incluses) aux Entreprises Jacques Dufour & Fils pour les travaux de construction de la phase II dans le parc industriel régional;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,  
ET APPUYÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte no. 4 au montant de 120 586 \$ à Simon Thivierge & Fils inc.  
QUE les sommes soient prises à même le règlement numéro 242.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**RÉSOLUTION 2009-12-220**

**Prix de vente des terrains dans le parc industriel phase II établi à 0,30 \$ / pi<sup>2</sup> pour la phase II et mise en vente des six (6) premiers terrains**

CONSIDÉRANT la recommandation du comité industriel de fixer le prix des terrains de la phase II à 0,30 \$ / pi<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de débiter la vente pour les six premiers terrains afin de respecter l'ordre de développement du parc industriel;

CONSDIÉRANT la recommandation du comité d'exiger un dépôt de 20% du prix du terrain pour déposer une demande d'achat de terrain à la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,  
ET APPUYÉ par la conseillère Denise Girard,

QUE le conseil municipal fixe à 0,30\$/ pi<sup>2</sup> et débute la vente des terrains numéros 4,5,6,20,21 et 22;

QUE le conseil municipal exige un dépôt de 20 % par terrain pour déposer une demande d'achat de terrain.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

### **RÉSOLUTION 2009-12-221**

#### **Mandat au CLD pour l'analyse des demandes pour l'achat de terrains dans le parc industriel phase II**

CONSIDÉRANT QUE le CLD a compétence en matière de développement économique et industriel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir une procédure pour l'achat et l'attribution des terrains dans le parc industriel phase II;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas les ressources nécessaires pour réaliser cette analyse;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,  
ET APPUYÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le conseil municipal délègue l'analyse des demandes d'achat de terrain dans le parc industriel au CLD qui fera rapport au Conseil municipal de Saint-Urbain par la suite.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

---

### **RÉSOLUTION 2009-12-222**

#### **Financement de l'excédent des coûts au montant de 29 319,82 \$ au règlement numéro 237 à même le surplus accumulés au 31 décembre 2008**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu dépassement budgétaire de 29 319,82 \$ pour les travaux réalisés dans le cadre du règlement numéro 237;

CONSIDÉRANT QUE les dépassements ont été expliqués aux membres du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Boudreault,  
ET APPUYÉ par la conseillère Denise Girard,

QUE le Conseil autorise qu'une somme de 29 319,82 \$ soit prit à même le surplus accumulés au 31 décembre 2008 afin de financer le dépassement au règlement numéro 237.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

---

### **RÉSOLUTION 2009-12-223**

#### **Résolution au M.T.Q. pour la demande d'aide financière dans le cadre des travaux de voirie pour la réfection de conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Saint-Édouard.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain a soumis une demande d'aide financière au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du *Programme de renouvellement des conduites (PRECO)*;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, la municipalité a reçu une aide financière admissible de 473 950 \$ pour le renouvellement de certaines conduites qui avaient été ciblées au Plan d'intervention- Pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout réalisé par la firme Roche Ltée, Groupe-Conseil Ltée en octobre 2007;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a informé le Ministère des Transports et transmis le Plan d'intervention considérant que les tronçons à renouveler sont sur l'emprise du Ministère et que ce dernier a compétence en matière de voirie municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé la collaboration du Ministère des Transports dans ce dossier par résolution en décembre 2007 et que le Ministère des Transport a répondu à la municipalité en date du 3 juillet 2008 en mentionnant que ce dossier était transmis à leur service concerné pour étude et recommandations;

CONSIDÉRANT QUE les travaux admissibles dans le cadre de ce programme de subvention doivent être réalisés obligatoirement dans l'année 2010;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé à la firme Roche de fournir une estimation budgétaire des travaux à réaliser pour chacun des tronçons pour lequel elle est subventionné dans le cadre du Programme PRECO;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation du coût estimatif des travaux totalisent 2 300 000 \$ incluant les travaux de voirie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut à elle seule réaliser de tels travaux;

CONSIDÉRANT QU'elle désire se prévaloir de l'aide financière accordée dans le cadre de PRECO;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,  
ET APPUYÉ par la conseillère Sandra Gilbert,

QUE le Conseil municipal demande au Ministère des Transports d'analyser la faisabilité de ce dossier au printemps 2010 afin de pouvoir bénéficier du Programme de subvention.

QUE le protocole d'entente entre le Ministère des Affaires municipales ainsi que les coûts estimatifs réalisés par la firme Roche Ltée soient transmis au Ministère des Transports pour analyse.

QU'une rencontre soit planifiée en janvier 2010 avec le Ministère des Transport pour discuter de la faisabilité de ce projet au printemps 2010.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

#### **RÉSOLUTION 2009-12-224**

##### **Commandite à madame Félycia Simard**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,  
ET APPUYÉ par la conseillère Denise Girardt,

QUE le conseil accorde une commandite de 100 \$ à madame Félycia Simard de Saint-Urbain, pour l'aider à financer ses dépenses pour sa représentation comme duchesse au Carnaval de Saint-Hilarion.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

#### **Période de questions**

- Mme Denise Girard, conseillère demande à ce qu'on vérifie l'éclairage de l'entrée du parc industriel le soir, elle mentionne qu'il est très dangereux de sortir du parc en soirée car la visibilité est presque nulle.
- M. Raphaël Gilbert, responsable de la patinoire demande au Conseil municipal la permission pour tenir un tournoi d'hockey extérieur cet hiver avec la permission de vente de boisson.
- Mme Lyne Tremblay, conseillère informe les membres du Conseil qu'il y aurait une demande pour du hockey cossom le dimanche soir. Une demande à la Commission scolaire sera transmis en janvier 2010 en ce sens.
- Mme Claudette Simard, mairesse informe la population qu'une rencontre aura lieu en janvier 2010 avec les résidents du Chemin des Pointes afin de regarder les solutions possibles pour régler la problématique du Chemin des Pointes quant à son utilisation versus les capacités du chemin actuel. Le Conseil demande à l'entrepreneur privé qui effectue le déneigement sur le chemin des Pointes de fournir une preuve d'assurance responsabilité civile.
- M. Gaétan Boudreault informe les membres du Conseil qu'il serait intéressant pour la municipalité de conserver le sable sur les terrains de la phase II pour les travaux à venir pour la réfection des conduites d'aqueduc et d'égout.
- Mme Lyne Tremblay, conseillère, mentionne qu'elle renonce au montant de 500\$ qui était accordé annuellement au conseiller en charge de la rédaction du journal municipal le Petit Colporteur.

---

#### **RÉSOLUTION 2009-12-225**

##### **Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lyne Tremblay,  
ET APPUYÉ par la conseillère Denise Girardt,

QUE l'assemblée soit levée à 21h20 P.M.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---